

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE
**REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES**
**DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE**
**ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX**

Nombre de membres :

En exercice : 24

Présents : 17

Ayant pris part au vote
(vote public) : 21

- o Pour : 21
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul:0

Date de convocation :

Le 17 juin 2025

Date d'affichage :

Le 17 juin 2025

DELIBERATION N° :

DC/2025-06-23/05

OBJET DE LA SEANCE :

Maitrise d'œuvre –
Réseaux assainissement /
eaux pluviales

Signature du marché -
délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Saint-Julien-Molhesabate (Maison du Suc),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Gilles CIBERT)

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, MOULIN Emmanuel, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel et Mmes MOUNIER Emeline, MARCON Catherine, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et MM. GRANGE Jean-Paul et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. VALLAT Robert donne son pouvoir à M. MOULIN C. Mme DREVET Hélène donne son pouvoir à Mme MARCON Catherine Mme MEYNET Isabelle donne son pouvoir à Mme MOUNIER Emeline M. PEYRARD Nicolas donne son pouvoir à M. POINAS Jean-Michel

M. le Président rappelle la prise des compétences « assainissement » et « gestion des eaux pluviales urbaines » au 1^{er} janvier 2025 par la Communauté de Communes.

Il explique qu'un premier plan pluriannuel d'investissement (PPI) prévisionnel a été établi en prenant en compte :

- Les schémas directeurs communaux,
- Les avis techniques et politiques sur l'opportunité des travaux présentés en Conseil d'Exploitation de la régie assainissement.

Considérant la prise de ces compétences et les six premiers mois de mise en œuvre, la Communauté de Communes a lancé une consultation afin de retenir un maître d'œuvre pour l'ensemble des travaux de réseaux qu'elle aura à réaliser sur une durée de deux ans sur son territoire. L'estimation prévisionnelle de ces travaux se monte à 2 millions d'euros par an, soit 4 millions d'euros au total.

Il précise que la consultation a été lancée en procédure adaptée pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux.

M. le Président expose que la commission d'ouverture des plis de la collectivité se réunie le 8 juillet à 10h30 pour analyser les offres reçues.

Il rappelle que cette consultation s'inscrit dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) où la commission d'ouverture des plis se prononce avec un avis sur l'attribution du marché, mais qu'il relève du Conseil Communautaire pour valider l'attribution du marché.

AR Prefecture

043-244300307-20250623-DC2025062305-DE
Reçu le 30/06/2025

M. le Président fait alors part au Conseil Communautaire de la possibilité qui est donnée au Conseil Communautaire de donner délégation au Président (articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) de signer un marché déterminé avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ; cette délégation comportant alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de lui donner délégation pour souscrire le marché à bons de commandes « maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux assainissement / eaux pluviales » (estimé à 220 000 € HT) avant l'engagement de la procédure de passation du marché ; ceci afin que les premiers éléments relatifs aux travaux puissent commencer à l'automne 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide, conformément aux dispositions des articles L. 5211-2 et L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, de donner délégation au Président pour souscrire le marché à bons de commandes « maîtrise d'œuvre pour les travaux de réseaux assainissement / eaux pluviales » estimé à la somme totale de 220 000 € HT,
- charge M. le Président de signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y afférant dans le cadre de cette délégation.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Gilles CIBERT
Secrétaire de séance,

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le